



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Une mise à jour attendue de la Loi sur les produits alimentaires :
Une diminution du fardeau administratif pour la relève agricole**

Québec, jeudi le 30 septembre 2021– Ce mardi, le projet de loi 99 *Loi modifiant principalement la Loi sur les produits alimentaires* a été adopté à l'Assemblée nationale et permettra de mettre à jour la législation sur la salubrité des produits alimentaires consommés par les Québécois et Québécoises.

Lors des consultations parlementaires tenues en août dernier, la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) a eu l'occasion une fois de plus de faire valoir les intérêts des jeunes de la relève en déposant un total de 10 recommandations qui s'alignent avec les besoins des futures agricultrices et agriculteurs.

« La FRAQ est toujours fière d'être invitée à participer aux commissions parlementaires, c'est bien la preuve que consulter la relève agricole est un incontournable dans la mise en place des futures lois. » - *Julie Bissonnette, présidente de la Fédération de la relève agricole du Québec.*

C'est avec soulagement que nous avons constaté, à la suite de l'étude détaillée en commission, que les élus ont entendu les demandes de la relève notamment en permettant aux certifications déjà existantes d'être reconnues à titre de plan de contrôle. Cette demande, répétée par plusieurs témoins lors de la consultation, permettra de réduire le fardeau administratif pour les productrices et producteurs, en plus d'harmoniser les plans de contrôle et de salubrité déjà existants aux fédérales dans certaines productions.

La Fédération de la relève agricole croit que la transparence dans la prise de décision entourant la salubrité et la commercialisation des aliments qui se retrouvent dans les assiettes des Québécois et Québécoises est essentielle. C'est pourquoi nous souhaitons souligner que le projet de loi a été amendé afin d'obliger le Ministre à rendre public les autorisations octroyées et les résultats des projets-pilotes mis en place pour la transformation des aliments

« Quand on parle d'alimentation, c'est vital que le public puisse avoir facilement accès à l'information concernant les aliments qu'il consomme. Ça permettra également de favoriser le partage du savoir pour les plus petits producteurs qui pourront connaître à qui bénéficient les projets-pilotes ».
- *Marc-Antoine Turcotte, 2^e vice-président de la Fédération de la relève agricole du Québec.*

La FRAQ attend maintenant avec impatience les prochaines étapes réglementaires qui suivront jusqu'en 2024, puisque c'est à cette étape que les réels changements dans le fardeau administratif pour les agricultrices et agriculteurs de demain pourront être constatés.

À propos de la Fédération de la relève agricole du Québec

Depuis sa fondation en 1982, la FRAQ est un mouvement qui porte la voix des milliers de jeunes de moins de 40 ans qui sont établis en agriculture ou souhaitent le devenir. Nous fédérons 13 syndicats qui regroupent 2 000 membres volontaires et engagés, dans toutes les productions agricoles et de partout au Québec. Nous nous impliquons à un niveau local, régional, national et même international.

Notre objectif ? Favoriser, par la collaboration et l'ouverture, l'établissement des entreprises agricoles de la relève au Québec.

Nous sommes des maraîchers qui opèrent en circuit court en Abitibi-Témiscamingue et nous sommes à la tête d'entreprises laitières au Bas-Saint-Laurent. Nous sommes dans les villes à caresser le rêve de devenir agriculteur urbain et dans les forêts, à produire du sirop d'érable. Nous sommes des étudiants en agriculture, des diplômées et des autodidactes. Bref, nous sommes la relève agricole du Québec.

-30-

Source :

Véronique Simard Brochu,
Coordonnatrices aux affaires publiques
Fédération de la relève agricole du Québec
579-999-0445
vsimard-brochu@upa.qc.ca